

## Dons des administrateurs du district de Château-Briant (Loire-Inférieure), lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons des administrateurs du district de Château-Briant (Loire-Inférieure), lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794).

In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 506;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14477\\_t1\\_0506\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14477_t1_0506_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sés à l'administration du district, font ensemble 709 marcs 7 onces 7 gros un denier d'argent, et 12 grains d'or ou diamans.

Ils félicitent la Convention de l'énergie avec laquelle elle a déjoué la plus infâme des conspirations, et livré au glaive vengeur des crimes, les scélérats qui l'avoient ourdie pour assassiner le peuple, et les augustes montagnards ses bienfaiteurs.

« Législateurs, disent-ils, restez à votre poste. Vous nous avez sauvé jusqu'à ce jour des trames perfides des ennemis de la liberté; redoublez d'ardeur: nos bras, nos fortunes et nos vies sont à vous; nous l'avons juré: de bons républicains ne jurent pas en vain. Ne descendez de cette montagne redoutable que sur le char de la victoire et du bonheur public.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Apt, 17 flor. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Tous nos saints sont enfin dénichés; leur riche dépouille ainsi que le reste des argenteries de nos ci-devant églises, viennent de prendre le chemin de la monnaie, de Marseille, en conformité de l'invitation qui nous en a été faite par le représentant du peuple envoyé dans les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse. 431 marcs d'argent de nos précédents envois, 273 marcs 6 onces 4 gros de ce présent et dernier envoi, avec 5 marcs 1 once 3 gros, un denier, 12 grains d'or ou diamans et pierres fines, que nous avons remis à l'administration du district d'Apt, dont et du tout nous avons les récépissés; tel est le tribut que des cœurs républicains payent volontairement à la patrie.

Cet entier dévouement, Citoyens législateurs, vous annonce que dans nos contrées la raison reprend ses droits et que son empire s'établit rapidement sur les débris de la superstition. Puisse notre exemple être suivi de toutes les communes de la France, pour le bonheur de l'humanité. Que nos féroces ennemis sachent les ressources que nous avons et les efforts dont nous sommes capables pour combattre leur rage expirante.

Dans leur folle et criminelle audace, ils ont beau se promettre de contrarier nos destins, de les changer même, les insensés! les barbares qu'ils sont! pour nous ravir les fruits de la liberté et de l'égalité que nous idolâtrons, pour renverser et détruire les bases de la République une et indivisible que nous cimentons tous les jours de notre sang, il faut que la France ne soit plus que cendre et poussière, et nos cadavres entassés, le dernier rempart que nous opposons à leur barbarie.

Toujours fermes dans votre poste, Citoyens législateurs, continuez vos augustes et pénibles travaux; ne cessez de surveiller les conspirateurs, de punir les traîtres, de démasquer les hypocrites, et que du haut de la Montagne sainte, où la voix d'un peuple libre et souverain vous a placés, vos foudres vengeresses tombent à coups redoublés sur les têtes coupables.

(1) P.V., XXXIX, 198. B<sup>n</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 713; J. Sablier, n° 1372.

(2) Dxxxxviii, doss. 2, XVII.

Vous nous avez sauvés jusqu'à ce jour de leurs trames perfides, redoublez d'ardeur, nos bras, nos fortunes et nos vies sont à vous, nous vous l'avons juré; des français libres et jaloux ne jurent pas en vain. Ne descendez donc de cette Montagne redoutable que sur le char de la victoire et du bonheur public. Que vos mains bienfaisantes ne nous présentent l'olive de la paix, que lorsque nous aurons triomphé des tyrans, de leurs vils satellites et purgé la terre de leur race impure.

Vive la République, vive la Montagne ».

ANSELME (maire), REY, JULLIEN, AUBERT, CONSANTIN, BRUN, BON, RAYOLLE (secrét.).

## 21

Les administrateurs du district de Château-Briant, département de la Loire-Inférieure, annoncent à la Convention nationale que les 27 communes de ce district ont adopté le culte de la raison; qu'ils viennent d'adresser à l'administrateur des domaines nationaux 1311 marcs 6 onces 4 grains d'argenterie, 14,060 liv. en argent monnoyé, et qu'un second envoi ne tardera pas à partir.

Ils ajoutent que leurs cuivres et leurs cloches sont à leur destination; que les terres salpêtrées ont déjà produit 150 liv. de salpêtre; que chaque jour est employé avec de nouveaux succès à l'extraction de cette précieuse matière; que les forges de Moisdon et d'Indret vont produire 80 pièces de canon par mois, et que quoique les campagnes soient ravagées par les brigands, les patriotes resteront fidèles à leur serment, et sauront vaincre ou mourir.

Ils joignent l'état général des objets d'or et d'argent de leur district.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

## 22

L'agent national près le district de Cambrai, département du Nord, écrit qu'un moulin du ci-devant archevêque Rohan, estimé 80.000 liv., vient d'être vendu 204.000 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 23

L'agent national près le district de Lisieux, département du Calvados, écrit à la Convention nationale que les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès dans ce district. Il s'en est vendu jusqu'à ce jour, 19 Floréal, dit-il, pour 2,787,845 liv., dont l'esti-

(1) P.V., XXXIX, 199. B<sup>n</sup>, 29 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Fr., n° 625; J. Sablier, n° 1372; Mon., XX, 713.

(2) P.V., XXXIX, 199. B<sup>n</sup>, 4 mess.; M.U., XL, 367; J. Fr., n° 625; J. Sablier, n° 1372; Mon., XX, 713; C. Eg., n° 662; J. Paris, n° 540.